

ECOLE DE LA SURE EN CHARTREUSE

Rentrée 2020-2021

Voici quelques informations qui vous permettront de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'école.

Important : le numéro de téléphone de l'école est le 04.76.26.13.98

I - Calendrier scolaire :

Congés scolaires :

Automne	fin des cours le 16.10 à 16h30, reprise le 2.11 à 8h30
Noël	fin des cours le 18.12 à 16h30, reprise le 4.01 à 8h30
Hiver	fin des cours le 5.02 à 16h30, reprise le 22.02 à 8h30
Printemps	fin des cours le 16.04 à 16h30, reprise le 26.04 à 8h30
Sortie des élèves: le 6 juillet 2021 à 16h30.	

II – Horaires :

La semaine scolaire s'articule désormais sur 8 demi-journées :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30
- lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30 à 16h30

III – Effectif :

Depuis le 4.09.2020 l'école s'est vu attribuer un quatrième poste d'enseignant et nous sommes heureux d'accueillir Fanny MARTINEZ pour prendre en charge cette 4ème classe.

L'école compte à ce jour 84 élèves répartis comme suit:

PS/MS	18	Enseignants:	Nathalie ROCHETTE
GS/CP	22		Hélène MARTIN
CE1/CE2	24		Fanny MARTINEZ
CM1/CM2	20		Pierre-Luc MARTINEZ

Cindy ALLEGRET est l'assistante maternelle.

Pierre-Luc MARTINEZ est le directeur de l'école. Ne bénéficiant pas d'une décharge de service, il ne peut vous recevoir qu'en dehors des heures de classe. Le rendez-vous pris à l'avance s'avère la formule la plus pratique pour tous.

IV – Sécurité :

- Dans le contexte sanitaire actuel, par mesure de précaution afin de limiter les croisements des groupes d'enfants, l'école a mis en place les dispositions suivantes :

8h20 : les enfants de classe maternelle sont accueillis par un adulte de l'école dans le hall. Les enfants de classe élémentaire entrent et se dirigent directement dans leur classe où l'enseignant les accueille.

11h30 : les enfants de classe maternelle sont remis aux familles dans le hall d'entrée. Les enfants de GS/CP sont accompagnés par H. Martin jusqu'à la porte de la cour du bas où ils sont remis à leur famille. Les enfants de CE sortent par la porte extérieure de leur classe. Les enfants de CM sortent par la porte de l'étage.

13h20 : les enfants de classe maternelle sont accueillis par un adulte de l'école dans le hall. Les enfants de GS/CP entrent par la porte de la cour du bas. Les enfants du Cours élémentaire entrent par la porte extérieure de leur classe. Ceux du Cours moyens entrent par la porte de l'étage .

16h30 : les enfants de classe maternelle sont remis aux familles dans le hall d'entrée. Les enfants de GS/CP sont accompagnés par H. Martin jusqu'à la porte de la cour du bas où ils sont remis à leur famille. Les enfants de CE sortent par la porte extérieure de leur classe. Les enfants de CM sortent par la porte de l'étage.

Les enfants de maternelle et CP prennent leur récréation dans la cour. Les enfants de CE et CM jouent sur les plateaux extérieurs : terrain de foot et terrain stabilisé.

Seuls les adultes faisant partie de l'équipe pédagogique et du personnel municipal entrent dans l'école, ils portent un masque. Les parents sont invités à prendre rendez-vous pour rencontrer les enseignants.

- Les accès à l'école sont verrouillés en dehors des horaires d'accueil prévus. Une sonnette est à votre disposition à l'entrée pour signaler votre présence. Nous vous rappelons que c'est à chaque fois un adulte de l'école, professeur ou ATSEM qui doit se déplacer pour déverrouiller la porte, c'est pourquoi nous faisons appel à votre bon sens pour limiter le recours à cette disposition qui doit rester exceptionnelle.
- Pour la sécurité des enfants et votre tranquillité, nous demandons aux parents de la classe de maternelle de n'emmener leur enfant qu'après en avoir averti la maîtresse. Ceci afin d'éviter qu'un enfant ne sorte seul de l'école.
- Un répondeur est à votre disposition pour prévenir l'école, si possible à l'avance, de l'absence éventuelle d'un enfant.
- Par respect pour le personnel, soyez ponctuels aux heures de sortie, la maîtresse ne pouvant se libérer tant qu'il reste un enfant dans la classe de maternelle. Après 11h30 ou 16h30, un enfant seul sera conduit en garderie.
- Nous rappelons que l'accès à l'école en voiture n'est pas autorisé aux heures d'entrée et de sortie des classes pour prévenir tout risque d'accident et en conformité avec les consignes du plan « Vigipirate ». Le Conseil d'école invite les parents à ne pas garer leur véhicule devant l'ancien bâtiment de la Mairie. Une dépose minute est mise à disposition dans la montée de la Cure, il est rappelé que le conducteur doit rester au volant pour pouvoir manœuvrer si besoin.

V - Hygiène et propreté des locaux :

Afin de maintenir les locaux propres, nous invitons les parents à munir leurs enfants de chaussons d'intérieur. Le ménage quotidien et la désinfection des locaux sont assurés par la société Alyo.

VI - Réunion d'information :

Dans chaque classe seront organisées des réunions d'information pour les parents.

Classe N. Rochette, 25.09 **Classe H. Martin**, le 22.09/ **Classe PL Martinez**, le 29.09, à 18h00, la date de la réunion pour la classe de F. Martinez vous sera transmise prochainement.

VII – Périscolaire dans la MTL :

- **Garderie** : La Mairie organise une garderie le matin de 7h15 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h15, ainsi qu'un accueil le mercredi matin de 7h30 à 12h30 dans le cadre du « Plan mercredi » du ministère avec des activités programmées. L'effectif des enfants à accueillir devra être suffisant pour maintenir cet accueil hebdomadaire. Pensez à inscrire l'enfant directement avec le logiciel « Complice ».
- **Restauration scolaire**: La Mairie organise également un service de restauration scolaire toujours dans la MTL, s'inscrire également directement avec le logiciel « Complice ».

VIII - Représentants des parents d'élèves : A. Godfroy, D. Hégron, J. Bustos, E. Reynaud, A. Cauwel, J. Bustos et T. Valette ont été élus représentants des parents d'élèves au Conseil d'école pour l'année 2019/2020. Ils constituent un précieux relais entre l'école et les parents.

Les prochaines élections se dérouleront le 9/10. Les candidats intéressés peuvent déjà se déclarer auprès des élus ou du directeur.

Nous vous invitons à prendre connaissance des dates et horaires des Conseils d'école programmés pour l'année scolaire afin de permettre aux futurs candidats de s'organiser :

- **Jeudi 15/10 à 18h00, Vendredi 5/03 à 18h00, Jeudi 17/06 à 18h00**

IX - Assurance scolaire :

Comme chaque année l'école invite les familles à assurer leurs enfants . Cette assurance est obligatoire pour la pratique des activités pédagogiques facultatives. Sont considérées comme facultatives toutes les activités pour lesquelles une participation financière est demandée et/ou dont les horaires dépassent ceux prévus dans le cadre des activités habituelles. Ex. de sorties facultatives: cinéma, pique-nique, classe transplantée ...

Cette assurance doit obligatoirement comporter 2 garanties: Responsabilité civile (dommages causés à un tiers) et Individuelle corporelle Accident (couverture en cas d'accident).

X - Coopérative scolaire :

Les familles sont invitées à verser 10 euros pour 1 enfant ou 8 euros à partir de 2 enfants, afin d'alimenter une caisse coopérative dont la gestion est assurée par chaque classe. Pour mémoire, l'école fournit l'essentiel des fournitures aux enfants en début d'année (cahiers, stylos, livres ...) Le réassort reste à la charge des familles.

Cette coopérative permet également le financement d'activités externées comme les visites de musée, séances de cinéma et autres spectacles. Nous invitons par ailleurs les parents volontaires à participer à la réunion annuelle de la commission de contrôle des comptes de coopérative qui se tiendra le 28.09 à 17h à l'école.

XI- Effets personnels :

L'équipe invite les familles à vérifier que leurs enfants n'emportent pas d'objets de valeur, de jouets encombrants ou d'objets dangereux etc.... dans l'enceinte de l'école.

De nombreux vêtements oubliés sont déposés chaque année sous le préau de l'école. Il conviendrait de sensibiliser les enfants à ce problème, pour éviter ce stockage encombrant. Les vêtements étiquetés sont plus facilement retrouvés.

XII - Thème de l'année : " A l'école des P'tits Hêtres !" De nombreuses activités pédagogiques seront menées autour de ce thème interdisciplinaire.

XIII – Communication :

Afin de faciliter la communication entre l'école et les familles, nous vous proposons de nous adresser un message électronique simple depuis votre messagerie personnelle, à l'adresse de l'école suivante :

ce.0380865J@ac-grenoble.fr

XV- « Sou les Pommiers » :

« Sou les Pommiers » est le Sou de l'école de La Sure en Chartreuse. C'est une association constituée de bénévoles dont le but est l'organisation d'animations permettant la constitution d'un pécule mis à la disposition de l'école. Ainsi le Sou participe au financement de fréquentes sorties pédagogiques, de voyages éducatifs, d'activités pédagogiques ou encore de spectacles. Outre l'aspect financier, l'organisation de ces festivités (fête de Noël, concours de belote, kermesse , loto etc...) permet de développer la convivialité et favorise l'intégration des nouvelles familles dans l'école ainsi que dans le village. Fabienne Crozier en est la présidente. Nous invitons le plus grand nombre de volontaires à rejoindre l'équipe afin que perdure cette association précieuse.

Pour contacter l'équipe :Présidente : Fabienne Crozier 06.43.02.96.47

Bonne rentrée à tous !!!

L'équipe des enseignants